

ACHAT DE BOVINS

Que faire à l'introduction ?

Chaque achat est un risque sanitaire.

Anticiper, contrôler et respecter les délais : les clés d'un élevage en bonne santé.



1. SITUATION IDÉALE

Analyse avant introduction
et transport sécurisé



Réalisation des prises de sang chez le
vendeur avant le départ des animaux.



Organisation d'un transport sécurisé
(sans mélange avec d'autres animaux).



Mise en place d'une dérogation à
l'analyse IBR **si nécessaire**.

OU



2. À DÉFAUT

Analyse après introduction
et / ou transport non sécurisé



Mettre les bovins en quarantaine ou en
petits lots d'individus.



Effectuer des prises de sang entre 15 et
30 jours (délai réglementaire du cahier
des charges IBR) après introduction.



En cas de dérogation IBR, réaliser les
prises de sang dès que possible.

3. DÉPISTAGES OBLIGATOIRES



IBR

(Sérologie)

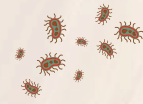
Sur tous les animaux.
Sauf si dérogation.



BVD

(Virologie)

Sur tous les animaux
sans statut.



BRUCELLOSE

(Sérologie)

Sur les animaux > 24 mois
SI transport > 6 jours.

4. DÉPISTAGES SUPPLÉMENTAIRES RECOMMANDÉS



PARATUBERCULOSE

(Sérologie)

Sur les animaux
> 18 mois.



BESNOITIOSE

(Sérologie)

Sur tous les animaux
(dès 6 mois).



POUR LES FEMELLES

NÉOSPOROSE

&

FIÈVRE Q

(Sérologie)



TUBERCULOSE

(IDC)*

Sur les animaux
de zones à risques



Pour plus d'infos

5. L'ACTION DU GDS

Prise en charge des analyses à l'introduction pour **les adhérents GDS**
(hors frais véto) :

- 80 % pour le dépistage BVD
- 50 % pour le dépistage IBR
- 50 % pour le dépistage Brucellose
- 50 % pour le dépistage Paratuberculose (si élevage en plan d'assainissement)
- 50 % pour le dépistage Tuberculose (si bovin en provenance d'un département à risque)



Remplissez un **billet de garantie conventionnelle** avant la vente afin de pouvoir retourner un animal dépisté non négatif vis-à-vis de maladie non réglementées.

BESOIN D'UN CONSEIL ?



Parlez-en auprès de votre vétérinaire !